



PROTOCOLE D'INTENTION EN VUE D'UN ACCORD DE COOPÉRATION

Loi Thiollière du 25 janvier 2007



PRÉAMBULE

Attendu que depuis plus d'un an les deux communes de Kribi 1 (Cameroun) et Ouistreham (France) ont entrepris une démarche et une réflexion concertées, en vue de coopérer dans un esprit d'ouverture et dans un objectif d'échange et de réciprocité ;

Attendu que le diagnostic territorial des communes de Kribi 1 et de Ouistreham met en évidence la place importante que revêtent le port de pêche, les plages, la plaisance et le tourisme d'un point de vue économique, culturel, social et humain ;

Attendu que les communes de Kribi 1 et de Ouistreham entendent recourir au développement durable, à la préservation des espèces, au maintien de la biodiversité ;

Attendu que les deux communes souhaitent offrir aux jeunes générations comme aux plus anciens la matière et les moyens pour développer des activités génératrices de revenus ou propices au développement durable humain via les groupements et associations ;

Attendu que les deux communes entendent contribuer à l'édifice d'une société tolérante, respectueuse, solidaire, ouverte sur les autres et éprise de justice et de paix ;

Attendu que les communes de Kribi 1 et de Ouistreham entendent œuvrer pour tisser des liens intergénérationnels au niveau de leur territoire pour lutter contre l'exclusion et la discrimination et permettre la valorisation et l'inclusion de chacune et de chacun ;

Attendu que les deux communes partagent un même objectif de tirer vers le haut les femmes et les hommes de leur territoire pour faciliter la formation, augmenter la qualification, et laisser s'exprimer et s'étendre le savoir-faire et le savoir être de chacune et de chacun ;

Prenant acte que ce protocole d'intention vise le renforcement sur les deux territoires d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Il a été convenu ce qui suit :

Entre La commune de **OUISTREHAM** – Calvados – France, Représentée par son maire et conseiller général, André Ledran, et son premier adjoint, François Ducloux, chargé du développement économique, de l'emploi, du co-développement et de la démocratie participative

Et La commune de **KRIBI 1** – Département de l'Océan – Cameroun, Représentée par son maire, Hervé Martin BENAË BELL, et son premier adjoint Joël Mbvoula.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Les deux communes s'engagent à développer un partenariat actif singulièrement dans les domaines de la pêche artisanale

et du tourisme solidaire, compte tenu des caractéristiques communes qui les rassemblent : un port, la pêche, un bassin de plaisance, des plages de sable fin, un patrimoine historique et culturel.

ARTICLE 2

Ce protocole, au-delà des liens d'amitié qu'il instaure, vise à renforcer l'approche interculturelle entre la France (Ouistreham) et le Cameroun (Kribi) en mettant en relation les populations et les acteurs économiques liés à la pêche et au tourisme.

Ce protocole doit permettre aux uns et aux autres de mieux se connaître et de s'imprégner des modes de vie, des traditions, de la culture, des techniques, de l'histoire et de l'économie de chacun.

ARTICLE 3

De façon plus opérationnelle, les deux communes coopéreront dans les trois domaines suivants :

- 1) La formation dans le domaine de la pêche : matelots à la pêche, réparateurs de moteurs hors-bord, fabrication de filets, plongeurs scaphandriers, commercialisation et transformation du poisson, gestion des coopératives, charpentiers de marine, sécurité.
- 2) La construction d'une école-entreprise pour la fabrication de nouvelles pirogues à moteur.
- 3) La construction d'éco-cases pour le développement du tourisme solidaire en liaison avec l'office municipal de tourisme de Kribi.

ARTICLE 4

Les publics visés dans le cadre de ce projet sont prioritairement :

- les pêcheurs en activité
- les jeunes déscolarisés
- Les femmes
- les candidats à l'auto-emploi

ARTICLE 5

La commune de Ouistreham, en ce qui la concerne, s'appuiera sur l'association loi 1901 « CODEKO » (CO-DEveloppement Kribi – Ouistreham) pour réaliser certains projets.

La commune de Kribi 1, en ce qui la concerne, fera appel à HALTOUR (groupement d'intérêt communautaire) pour être l'interface de CODEKO.

ARTICLE 6

Outre les financements propres des deux communes sous forme de subventions ou de mise à disposition d'équipements, il sera fait appel :

- Au Conseil Régional et au Ministère des Affaires Etrangères du côté français pour réalisation des actions de formation,
- A la Banque Africaine de Développement et à la Banque Islamique de Développement du côté camerounais pour la fabrication des nouvelles embarcations, l'équipement en moteurs hors-bord et la construction des éco-cases.

ARTICLE 7

Il est envisagé, dans toute la mesure du possible, d'utiliser les ressources humaines disponibles sur Kribi ou dans les Départements de l'Océan ou du Littoral pour la réalisation, l'encadrement et le suivi des actions.

Par ailleurs, le Bureau International du Travail de Yaoundé et le Fonds National de l'Emploi (FNE) du Cameroun seront sollicités pour les apports concernant les aspects juridiques, réglementaires, conventionnels et sociaux relatifs aux lois et décrets et conventions en vigueur au Cameroun et pour l'accompagnement des candidats à l'auto-emploi.

ARTICLE 8

Les services déconcentrés de l'état en matière de pêche (délégué départemental MINEPIA /Océan (Cameroun) seront impliqués dans le suivi technique du projet pendant toute la durée de celui-ci.

ARTICLE 9

Les deux communes s'engagent à communiquer auprès de leurs populations sur l'état d'avancement du projet et sur les différentes actions y afférentes au moyen d'expositions, de vidéos, de conférences ou de communiqués.

ARTICLE 10

Au niveau de chacun des territoires les plus-values escomptées sont les suivantes :

Du côté de Kribi 1 :

- Appui à la formation pour le développement des activités génératrices de revenus à travers la pêche et l'éco tourisme
- Appui à l'organisation et la structuration de la filière pêche artisanale via une école entreprise et des coopératives
- Appropriation de techniques de pêche plus adaptées et de conservation et de transformation du poisson
- Positionnement de la filière pêche en liaison avec le tourisme solidaire
- Lutte contre la pauvreté, le chômage et le sous emploi par une dynamique individuelle et collective visant le développement de l'auto emploi et les coopératives
- Augmentation de la ressource alimentaire via la diversification et la préservation des ressources halieutiques
- Edifice d'un espace plus solidaire entre groupements de

pêcheurs, de femmes, de jeunes et de professionnels de la pêche et du tourisme

Du côté de Ouistreham :

- Découverte d'une autre forme de démocratie participative au niveau des rencontres et des échanges dans les associations et avec les élus
- Ouverture sur une société multi ethnique et multi linguistique
- Prise en compte des valeurs portées par l'ensemble des générations
- Importance de la sauvegarde de la ressource par la préservation de la biodiversité
- Appropriation des notions de solidarité, d'entraide et de partage dans une société où les liens familiaux ou de voisinage sont existentiels
- Reconnaissance de la place des jeunes, des femmes et des anciens à travers l'écoute, le respect et la tolérance (développement durable humain)
- Esprit de créativité et d'innovation pour développer projets et activités sources de bien-être pour nos concitoyens

ARTICLE 11

Les deux communes mèneront une action de sensibilisation sur le projet, notamment auprès de la jeunesse, des pêcheurs et des acteurs du tourisme.

ARTICLE 12

Une évaluation et un bilan devront être réalisés à la fin de chaque année tant à Kribi qu'à Ouistreham.

ARTICLE 13

Ce protocole est établi pour une durée de cinq ans, à partir de la date de signature, et renouvelable ultérieurement.

A Ouistreham,

Le 15 décembre 2010

André Ledran, Maire de Ouistreham et conseiller général

François Ducloux, 1^{er} maire adjoint

Hervé Martin Benaé Bell, maire de Kribi

Joël Mbvoula, 1^{er} maire adjoint

LES PREMIÈRES ACTIONS CONCRÈTES

Visite d'Hervé Martin BENAÉ, maire de KRIBI

C'est dans la bonne humeur que monsieur le maire de KRIBI a été reçu à Ouistreham. Les adjoints et délégués lui ont fait faire connaissance avec notre ville. Raphaël CHAUVOIS lui a fait visiter les écoles le jour du repas de Noël, Joseph GUEZET lui a donné toutes informations concernant la station d'épuration, Jocelyne GIROT l'a enthousiasmé avec le nouveau centre socioculturel. Denis JOSQUIN lui a présenté la maison des jeunes et l'a entraîné à une course de 7 km sous la neige. Bien sur, la partie portuaire n'a pas été négligée. Il a rencontré des pêcheurs, visité le bateau de sauvetage et la capitainerie et Serge Wallon lui a fait visiter les ateliers de PNA.

Action de formation des formateurs à Kribi

Cette formation s'est déroulée dans une salle du débarcadère de KRIBI avec l'appui de la ville et en la présence de M. Joël MBVOULA, 1^{er} adjoint et membre fondateur de HALTOUR. Elle avait pour objet l'appropriation du projet par 12 formateurs, 7 agents de communication et Winfried MAHAILET, le coordinateur local afin que chacun ait une vue cohérente du projet, dans ses différents aspects, ainsi que la préparation à la deuxième étape concernant la formation pédagogique des formateurs et la sensibilisation dans les villages via les chefferies. Ensuite, il sera procédé au recrutement des stagiaires pour une formation pratique.

www.ouistreham.fr - bulletin 147 - janvier - février 2011

